

Compte rendu de la réunion de la commission enseignement de l'AUM

Maison de la Mécanique, jeudi 10 juin 2004, 10h00 à 15h00

Présents :

Françoise BAILLOT (Rouen), Marie-Ange BUENO (Mulhouse), Danielle FORTUNÉ (Poitiers), Alain MERLEN (Lille), Catherine POTEL (Le Mans), Marc RENNER (Mulhouse), Jean-Marie VIRELY (ENS Cachan).

Excusés :

Françoise KRASUKI (Lyon), François SIDOROFF (Lyon), Amda BEN HADID, Denis FAVIER (Grenoble), Laurent DAUDEVILLE, Bernard PESEUX (Nantes).

Ordre du jour

1. Etablir une carte nationale des licences et avec de la mécanique.
2. Etablir des critères qui permettent de rendre cette carte lisible.
3. Clarifier les modalités passages de L3 à M1,
4. Questions pour M. Lebouché.

1. Etablir une carte nationale des licences et masters incluant la mécanique

L'AFM va recenser la Mécanique (génie civil, énergétique, ...) dans le schéma LMD français.

Les objectifs sont :

- Recenser les L permet d'accéder au M,
- Recenser les M ↯

Ces deux informations serviront aux industriels, aux étudiants et aux enseignants-chercheurs.

Pour cela les informations à recueillir sont :

- Les Universités et/ou écoles concernées,
- Date d'ouverture prévue des formations,
- Pour les Masters :
 - o université et/ou école,
 - o nom de la mention
 - o nom du M1
 - o nom du ou des M2 avec nom des spécialités.
 - o nom et adresse d'un correspondant pour l'AFM et site web,
 - o nom et adresse du porteur de projet ou responsable de la formation.
- Pour les Licences :
 - o université et/ou école,
 - o nom de la licence,
 - o nom et adresse d'un correspondant pour l'AFM et site web,
 - o nom et adresse du porteur de projet ou responsable de la formation.

2. Etablir des critères qui permettent de rendre cette carte lisible.

Pour le master, il faudrait qu'on récupère un document contenant les noms des laboratoires sur lesquels s'appuient les spécialités de M2, et les intitulés des UE de M1 et M2.

Pour la licence, il faudrait le titre des UE correspondant au parcours mécanique de la licence.

Par la suite, si besoin est, pour un dossier particulier on pourra demander d'autres renseignements comme les volumes horaires et les crédits européens accordés aux UE.

3. Clarifier les modalités passages de L3 à M1

Cela implique que la licence et le master concernés ont le label AFM.

Ce label donne des règles de reconnaissance d'un master en mécanique.

Les licences dont la mention ou les parcours sont affichés comme étant en mécanique seront automatiquement labellisées.

Pour les autres masters ou licences contenant de la mécanique, les personnes impliquées se manifesteront. Les maquettes seront alors examinées en vue de la labellisation.

Rq : Il paraîtrait que les conventions entre universités sont interdites. En revanche entre universités et écoles, cela reste possible.

Rq : Seules les spécialités peuvent être co-habilitées, pas les parcours.

Rq : Lors d'un parcours sur plusieurs universités, l'université diplômante sera définie par un accord entre les deux universités impliquées.

4. Questions pour à M. Lebouché

1. Comment éviter un déséquilibre entre écoles d'ingénieurs et universités qui se solderait par une perte drastique des étudiants en défaveur des universités ?
2. Comment éviter que les masters pro soient peu valorisés par rapport aux diplômes d'ingénieurs ?

Rq :

Pour le même module en école, on a des moyens financiers plus importants dans une école d'ingénieurs qu'à l'université.

3. Les retours du ministère sont trop longs, des habilitations sont données après le début des formations. Ceci est dû au fait que les décrets d'application arrivent bien après (ex : Valenciennes).
4. La mobilité intra-nationale peut poser problème, en particulier dans le cas où les conventions entre établissements sont interdites.
5. Quel est le rôle des sociétés savantes du point de vue du ministère : est-ce qu'elles labellisent les formations auprès des industries ?
6. Quel est le fonctionnement des expertises et quel cadrage ont les experts ?
7. Le temps de réponse entre deux vagues varie de 5 jours à 3 semaines.

On peut demander à M. Lebouché avant la Journée de l'AUM quel est le cadrage que l'AUM peut recommander aux postulants de la vague C au vue des résultats des expertises.

La prochaine réunion est fixée le 2 septembre aux Journées AUM de Brest.

La séance est levée à 15H00.

La secrétaire, Marie-Ange BUENO

L'animatrice, Françoise BAILLOT